

Réunion du Conseil Municipal du 24 octobre 2013

Présents : Jean CRESPIN maire de Gençay en qualité de Président de séance, Jean BERGER, François BOCK, Guy BOUCHET, Jacques DEMELLIER, Robert DENIS, Jacques ELIAS, Claude FERRON, Annie FULIGNI, Francis GUICHARD, Monique GUILLEMINAUD, Bernard HIPPEAU, Arnaud LELONG, Dominique NEVEUX, Christelle PINEAU.

Absents excusés avec pouvoir : Martine BIAIS (pouvoir transmis à Jean BERGER)

Absents excusés : François GUYOT, Valérie HABERBUSCH, Christelle PINEAU

Secrétaire : Isabelle MAYET

1 – Approbation du compte rendu du conseil du 26 septembre 2013.

- Les membres du conseil présents à l'exception de J.J CHEVRIER approuvent le compte rendu.
- J.J CHEVRIER demande que le texte du point 5.2 soit repris selon les termes qu'il propose.

A la demande de Monsieur CHEVRIER voici le texte qui complète le compte rendu du 26 septembre 2013 au point 5.2 :

Je demande, que soient jointes à l'acte d'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil municipal tenue le 26 septembre dernier, que je refuse de signer à cause du compte rendu consacré à l'une des questions diverses traitant du recrutement d'un animateur par le SIVM Gençay-Saint-Maurice-la-Clouère, les observations suivantes :

Le rapporteur conclut son compte rendu d'une affirmation péremptoire qui travestit complètement la réalité. Il retranscrit avec complaisance l'impression d'une adjointe ayant suppléé au pied levé le premier adjoint membre du SIVM, absent, mais n'ayant participé, tout comme le rapporteur d'ailleurs, à aucun des autres épisodes de ce recrutement qui s'est étalé sur environ six mois.

Lorsque, au cours du Conseil du 26, cette question fut abordée, et comme seul représentant du Conseil municipal de Gençay membre du SIVM présent à l'audition des candidats, j'ai fait un rapport oral des différentes étapes qui ont conduit à ce recrutement contesté ou tout du moins qui ne satisfait vraiment personne, aucun mot de mon rapport n'a été repris par le rapporteur. Parti pris ? En fait, je maintiens que le malaise qui pèse sur ce recrutement si discuté provient de la gestion de cette opération par le président du SIVM depuis le lancement de l'appel à candidatures. S'en suivirent alors l'enchaînement d'un grand nombre de dysfonctionnements et une absence de concertation au sein du SIVM qui ont conduit à ce résultat.

D'autre part le maire de Gençay, président du SIVM refuse de s'exprimer sur le sujet interdisant par son mutisme, toute possibilité d'éclairage qui permettrait aux membres du Conseil municipal de comprendre ce qui s'est passé, laissant ainsi la place aux plus invraisemblables supputations.

Enfin, supposer et écrire que deux représentants du Centre Culturel aient pu imposer leurs vues à cinq représentants du SIVM – le président qui avait fixé la date de cette réunion d'audition des candidats était absent – offre une drôle d'image de cette représentation composée d'élus des deux communes.

Jean-Jacques Chevrier, conseiller municipal.

2 – Réunions et manifestations prévues en octobre et novembre 2013.

- Agenda joint en annexe.

3 – Informations municipales.

3.1- Travaux en cours.

- Voirie : réception définitive des travaux.
- Salle des fêtes : réception des travaux de la nouvelle chaufferie.
- Halles du marché : travaux d'isolation du plafond terminés.
- Abri bus : déplacement opéré par nos agents sur le champ de foire. Demande de subvention à effectuer.
- Rue de la grande Borne : installation de l'éclairage public.

3.2- Maison de santé.

- Médecins et infirmiers concernés ont donné leur accord pour la réalisation de la pré-étude dont le montant s'élève à 4000 €. En cas de non poursuite du projet, les professionnels de santé s'engagent à prendre à leur charge les sommes engagées par la collectivité.

3.3- Groupe scolaire : étude de faisabilité.

- L'Agence Technique Départementale de la Vienne a présenté la phase 1 de diagnostic de l'étude de faisabilité engagée sur le groupe scolaire le 08/10/2013. Une version numérique nous a été transmise par courriel et retransmise à l'ensemble des conseillers pour commentaires.
- L'.A.T.D. de la Vienne travaille actuellement sur la 2^{ème} phase d'étude conformément aux orientations validées en fin de diagnostic.

3.4- Demande association «Et si on dansait »

- Demande à titre gracieux de mise à disposition de la salle des fêtes les mercredis de 19 à 22 h 00 hors chauffage (augmentation sensible du nombre de participants).

Les membres du conseil donnent leur accord pour une période de trois mois, un bilan sera établi pour la poursuite ou pas de la mise à disposition gratuite de la salle.

3.5- Demande de l'association «les Loupiots».

- Demande de réservation et de gratuité de la salle des fêtes pour le 29 novembre 2013.

Le conseil donne son accord pour la mise à disposition de la salle, au tarif association.

3.6- Demande du collègue Jean Jaurès.

- Mise à disposition de la salle des fêtes le mercredi 15 janvier 2014 en matinée, pour une représentation théâtrale réservée aux élèves de 3^{ème}.

Demande acceptée par le conseil.

3.7- Dissolution Syndicat de la perception.

- Délibération prise par le Conseil Syndical du 11 octobre 2013 sur les conditions de dévolution de l'actif et du passif du syndicat de la perception de Gençay.
- Il appartient à chaque commune membre du syndicat de prendre délibération approuvant ou pas celle prise par le syndicat.
- La commune de Gençay souhaite intégrer le bâtiment dans son actif immobilier, rappelant que la commune a pris à sa charge en 1987 40 % de l'investissement.

Situation financière du syndicat	
Montant de l'actif	Montant du passif
245 574.14 €	249 382.40 €
Compensation suite au transfert du bâtiment	
Gençay = 40 %	Les 11 autres communes = 60% répartition selon le nombre d'habitants au 31/12/2012

- **Délibération du Conseil Syndical :**
- La date de dissolution est fixée au 1^{er} janvier 2014.
- La commune de Gençay devient propriétaire de la totalité du bâtiment. Sa valeur est fixée à celle de l'actif.
- La commune de Gençay s'engage à verser aux autres communes, la compensation du transfert, en 2 parties égales selon le calendrier suivant : 50 % en octobre 2014 et 50 % en octobre 2015.

La commune de Gençay s'engage à reprendre le passif, l'excédent de fonctionnement cumulé, la trésorerie et dédommagera, dès réception des fonds, les autres communes conformément aux règles de répartition fixées dans les statuts du syndicat, (40 % Gençay et 60 % pour les autres communes).

Les membres du conseil municipal présents et représentés approuvent la délibération prise par le Conseil Syndical de la perception.

3.8- Dissolution SISIS.

- Sujet traité au prochain conseil.

3.9- Demande TOTAL GAZ.

- Demande d'une autorisation permanente de passage d'un camion pour alimenter un client en gaz propane.
- La citerne est positionnée devant le panneau de limitation de tonnage, le camion (19 tonnes) devra franchir la zone limitée de quelques mètres.

Le conseil municipal demande au maire de bien vouloir délivrer une dérogation permanente de passage d'un camion citerne de TOTAL gaz pour alimenter son client.

4. Délibérations

4.1- Lutte contre les frelons asiatiques.

- La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne (FDGDON) a mis au point un outil spécifique de destruction. Cet outil a la particularité de tuer les frelons sans utilisation d'insecticide ou de biocide.
- La destruction des nids est réalisée seulement si nécessaire.
- Le coût d'adhésion est de 30 € par an
- Coût de la prestation en cas d'intervention du FDGON : 45 € pour conseil et évaluation du risque, 90 € pour conseil, destruction et enlèvement.
- Pour les communes non adhérentes, les coûts pour prestations identiques sont respectivement de 70 ou 135 €.

Les membres du conseil ont procédé à un vote à main levée :

Pour l'adhésion 11 voix, contre 4 voix

En conséquence le maire est chargé de bien vouloir effectuer les démarches d'adhésion au FDGON.

4.2- Demande de retrait du SIMER.

- Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val Vert du Clain a renouvelé par délibération sa demande de retrait de son E.P.C.I..
- Une réunion entre Préfecture et Secrétaire général est prévue le 28 novembre 2013.

Le conseil municipal confirme son positionnement et soutient la délibération prise par le Conseil Communautaire.

4.3- Contrat ECOLAB.

- Reconduction du contrat de prestations, hygiène anti parasitaire.

Contrat souscrit pour une période de 1 an et qui se renouvelle pour une période équivalente sauf dénonciation par courrier recommandé avec A/R 3 mois avant la date d'expiration de la période.

Les membres du conseil, après concertation valident la reconduction du contrat et chargent le maire de prendre les mesures qui s'imposent.

4.4- Modifications statutaires du Syndicat Energies Vienne.

- Délibération au prochain conseil.

4.5- Vente d'un terrain à la Communauté de Communes.

- Brandes communales : vente de la parcelle AO0052, (prix : 3€ le m²).d'une superficie de 2528 m² pour un montant de 7584 €.

Le conseil municipal donne une suite favorable à la proposition du maire et lui demande d'engager la procédure de vente à la communauté de communes.

4.6- Aménagement du carrefour Emilien FILLON/rue du Palateau.

- Dans la convention : les coûts estimatifs des travaux étaient de:80K€. Le prix définitif est de 90K€.
- La participation de la commune est de 50% du montant de travaux.
- Sur le compte 204132 a été ventilée la somme de 40K€. Il convient donc de l'approvisionner de 5K€ à prendre sur le compte 020 (dépenses imprévues).

Les membres du conseil municipal après concertation demandent au maire de bien vouloir faire alimenter le compte 020 de la somme de 5K€ afin de clôturer cette affaire.

4.7- Renouvellement du contrat avenir de Florent THOUVENIN.

- Donnant satisfaction, le maire demande la reconduction de son contrat pour un an.

Après délibération les membres du conseil municipal suivent la recommandation du maire en accordant la reconduction du contrat avenir à Monsieur Florent THOUVENIN.

4.8- Dématérialisation du contrôle de légalité : avenant n° 2.

- Considérant que Vienne services assure la fourniture, la mise en place et la maintenance du logiciel nécessaire ;
- Considérant que Vienne Services a opté pour un nouveau tiers de télétransmission ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés : autorise le maire à signer l'avenant à la convention relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, passée entre la commune et la Préfecture.

4.9- Enquête publique : parc Eolien Saint Secondin/La Ferrière Ayroux.

- La commune de Gençay étant comprise dans un rayon d'affichage de 6 kms prévu à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Il convient donc de procéder aux formalités d'affichage et de prendre une délibération sur la demande d'autorisation formulée par la SNC ENAVENT.

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré sur le développement et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Saint Secondin et de la Ferrière Ayroux ont procédé à un vote à main levée :

Pour la poursuite du projet : pour 11 voix - contre 3 - abstention 1

4.10- Demande d'admission en non-valeur.

- Le comptable public nous a transmis une demande d'admission en non-valeur pour un montant de 1907,58 €.
- En conséquence, doit être alimenté le compte 6541, en nous assurant que les crédits budgétaires sont suffisants.

Le conseil municipal demande au maire de bien vouloir faire procéder au mandatement du compte 6541.

4.11-Délibération ATESAT.

- Le projet de loi des finances 2014 prévoit la modification des conditions d'assistance technique de l'Etat aux communes et à leurs groupements. Ce qui veut dire en clair, supprimer l'ATESAT à dater du 01/01/2014.

Les membres du conseil après concertation, demandent la poursuite de l'assistance des services de l'Etat au titre de l'ATESAT, (Assistance Technique de l'Etat pour la Solidarité et l'Aménagement du Territoire).

4.12- Vente camion IVECO après passage aux mines.

- Camion très ancien et en mauvais état

Le conseil municipal, autorise le maire à prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour vendre au mieux le camion IVECO.

4.13- Vente véhicule électrique.

- Ce véhicule, bien que récent, est en mauvais état mécanique, en plus les batteries d'un coût onéreux devraient être changées. En conséquence, il est donc préférable que ce véhicule soit vendu en l'état.

Les membres du conseil suivent les recommandations du maire et le chargent de la mise en vente du véhicule au meilleur prix.

4.14- Subvention 2013 : APE école primaire.

- L'association a procédé à la rectification de son bilan 2012 puis a réactualisé son budget 2013, il en résulte que le maire propose de subventionner l'APE à hauteur de 500 €uros.

Le conseil municipal après délibérations valide la proposition du maire et lui demande de bien vouloir faire créditer la ligne budgétaire «Subventions aux associations» de la somme de 500 €.

5. Questions diverses.

- Compte rendu par Jean- Jacques CHEVRIER de la réunion du Syndicat Val de Clouère à laquelle il a assisté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22h 30.

Prochain conseil municipal : jeudi 28 novembre 2013 à 20h30.

B.HIPPEAU